

Développer le tourisme fluvestre dans

L' Aisne



SOMMAIRE

01 - 03

Enjeux:

Le tourisme fluvestre est un axe de développement durable pour l'Aisne

02 - 04

État des lieux :

L'Aisne dispose d'un fort potentiel dans le domaine fluvestre, mais celui-ci est insuffisamment exploité

03 - 05

Méthode :

Un plan d'action partagé, porté par un comité de pilotage et un comité technique

04 - 06 > 09

Projets :

Trois axes d'action

1. Enjeux : le tourisme fluvestre est une axe de développement durable pour l'Aisne

Le néologisme **tourisme fluvestre, forgé par VNF et qui pourrait devenir un concept marqueur pour l'Aisne, est issu de l'agrégation des termes fluvial et pédestre.**

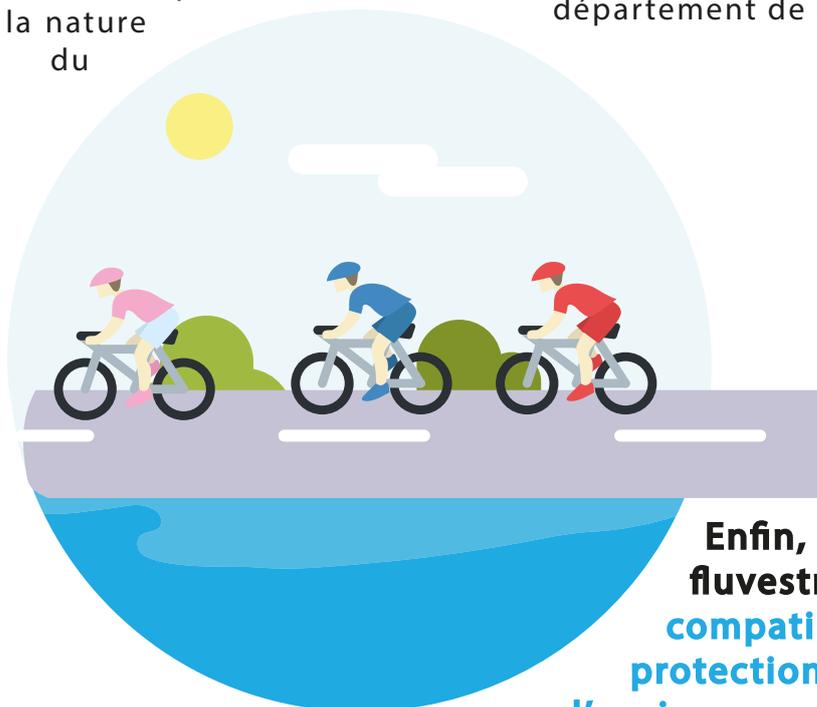
Il englobe l'ensemble des activités touristiques et de loisirs se pratiquant sur et le long des fleuves et canaux : tourisme fluvial, mais aussi itinérance à vélo, randonnée pédestre, balade équestre, paddle, kayak... Le fluvestre s'inscrit dans l'aspiration croissante à des formes de tourisme plus douces, proches de la nature et respectueuses du patrimoine.

Le tourisme fluvestre contribuerait à répondre aux difficultés sociales du territoire.

L'Aisne bénéficierait des créations d'emplois peu qualifiés et exigeant une mobilité limitée que favorise le tourisme fluvestre. Celui-ci amoindrirait également les inégalités territoriales infra-départementales, certains territoires peu favorisés étant traversés par des canaux.

Le développement du tourisme fluvestre renforcerait le dynamisme économique axonais.

En plus des activités touristiques basées sur la navigation, le tourisme fluvestre permet la création ou le renforcement de nombreuses activités annexes : hébergement, restauration, location de vélos, bases de loisirs nautiques, visites touristiques, avec d'importants effets économiques indirects. Ce projet s'inscrit également en cohérence avec le développement de l'axe Seine-Nord Europe, qui passe à proximité du département de l'Aisne.



Enfin, le tourisme fluvestre est compatible avec la protection de l'environnement.

Il privilégie en effet des moyens de transport doux (péniches, vélos, randonnées), dont les émissions de gaz à effet de serre sont limitées, voire nulles.

2. État des lieux : l'Aisne dispose d'un fort potentiel dans le domaine fluvestre, mais celui-ci est insuffisamment exploité

En termes d'infrastructures fluvestres, l'Aisne dispose du deuxième réseau navigable de France après le Nord.

Ce réseau est constitué de 315 km de voies navigables répartis en 6 axes : les canaux de Saint-Quentin, de la Sambre à l'Oise, de l'Oise à l'Aisne, latéral à l'Aisne, ainsi que l'Aisne et la Marne. Le département compte 118 écluses, 3 tunnels fluviaux et 153 maisons éclusières ; deux fleuves y trouvent leur source (l'Escaut et la Somme). Il bénéficie aussi d'une situation géographique au cœur des flux touristiques : à proximité du département du Nord, du bassin parisien et du Benelux. Il sera également proche de l'axe Seine-Nord Europe.

Mais ce réseau fluvestre est par endroits vieillissant, et d'importants progrès pourraient être réalisés pour exploiter pleinement son potentiel.

Le canal de la Sambre à l'Oise a été fermé à la navigation en 2006 suite aux menaces d'effondrement de certains ponts-canaux. Le tunnel de Riqueval nécessite également des investissements pour maintenir la navigabilité du canal de Saint-Quentin, des réflexions étant en cours pour un arrêt du toueur d'ici 2022. Les 270 sentiers de randonnée répertoriés (dont 79 longent les voies d'eau), ainsi que la traversée de l'eurovéloroute 3 et de la véloroute nationale 30, constituent des atouts pour le département, mais il est nécessaire d'améliorer la qualité et la signalisation des chemins de halage pour ouvrir la voie à de nouveaux usages.

L'Aisne bénéficie par ailleurs de plusieurs atouts en termes d'intérêt touristique fluvestre.

Le territoire axonais présente une diversité de paysages (forêts, plaines, plateaux, vignobles) et jouit d'une richesse patrimoniale qu'incarnent la cathédrale de Laon, le familistère de Guise, le Chemin des Dames et bientôt la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Ces lieux d'intérêt pourraient constituer autant d'étapes d'un itinéraire fluvestre, tout comme certains événements festifs, tels les spectacles médiévaux de Coucy-le-Château, Laon et Château-Thierry.

Mais le tourisme fluvestre dans l'Aisne souffre d'un déficit de visibilité et d'attractivité.

Les sites touristiques sont disséminés sur le territoire, sans logique de parcours ni véritable cohérence d'ensemble. Par comparaison avec le canal du Midi, par exemple, l'image des canaux de l'Aisne est à construire. Les enjeux de mise en valeur, d'identification du public et de communication sont par conséquent centraux.

Enfin, l'Aisne dispose d'une offre trop limitée d'équipements et d'activités liés au tourisme fluvestre.

Le département compte seulement une dizaine de haltes fluviales, qui présentent des niveaux d'entretien et d'équipement très hétérogènes, et deux ports fluviaux (Saint-Quentin et Soissons). Les activités fluvestres proposées par les opérateurs privés sont trop limitées : une seule offre de bateau-promenade, ciblée sur un public âgé, et peu de bases d'activités nautiques. L'offre d'hébergements est insuffisante dans l'ensemble du département, et les lieux de restauration aux abords des voies navigables sont rares. Les 153 maisons éclusières constituent une opportunité pour développer des activités liées au tourisme fluvestre ; pourtant, 70 d'entre elles sont aujourd'hui vacantes.



3. Méthode : un plan d'action partagé, porté par un comité de pilotage et un comité technique

Le plan d'action en faveur du développement du tourisme fluvestre vise à mettre en réseau l'ensemble des projets dans ce domaine à l'échelle départementale.

En associant tous les acteurs et en créant des synergies, l'impact de cette démarche sur le territoire sera maximisé. Ce plan d'action unique permet également d'accroître la visibilité du tourisme fluvestre dans l'Aisne, en mettant en lumière les atouts du département, aujourd'hui méconnus. Le tourisme fluvestre sera également mis en lien avec d'autres initiatives, comme la campagne « Retrouvez-vous dans l'Aisne » portée par le Conseil départemental, pour devenir un axe fort de l'attractivité axonaise.



Le plan d'action sera porté par un comité de pilotage qui se réunira annuellement

Après sa première réunion, qui a eu lieu le 15 juillet 2020 en préfecture, le plan d'action sera signé par le préfet, le président du Conseil départemental et l'ensemble des présidents d'EPCI jeudi 10 septembre. En parallèle, un comité technique, réuni de manière trimestrielle sous la présidence de la sous-préfète de Saint-Quentin, examinera l'avancement des projets dans le détail et s'assurera de la bonne mise en œuvre opérationnelle du plan d'action. La démarche engagée est ainsi résolument partenariale : elle pose les bases d'un travail commun entre l'État (services de la préfecture, mais aussi Voies Navigables de France et Direction Départementale des Territoires) et l'ensemble des collectivités territoriales du département.



#3

04

Projets : trois axes d'action

Le premier Comité de pilotage a permis de recenser les principaux projets portés par les collectivités territoriales et les opérateurs privés dans le département.

Suite au comité de pilotage, un projet de plan d'action a été soumis à l'ensemble des participants, qui ont été invités à le compléter et à l'enrichir. Par souci de lisibilité de la stratégie, l'ensemble des projets sont regroupés en trois axes d'action ; certains projets sont toutefois transversaux.

Axe 1 : Améliorer la qualité des infrastructures fluviales

- Action n°1 : Rouvrir le canal de la Sambre à l'Oise à la navigation (arrondissement de Vervins)

Le canal est fermé à la navigation depuis 2006. Le programme d'investissement engagé en 2019 (inclus dans le Pacte SAT, le CPER et en lien avec le PETR de Thiérache) comprend la rénovation de 22 écluses et la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt, Macquigny et Tupigny. Ce projet permettra à l'Aisne de jouer le rôle valorisant de carrefour fluvial entre le bassin de la Seine et les canaux d'Europe du nord. Une fois rouvert, le canal fera l'objet d'une gestion partagée entre l'État, VNF, le département du Nord et sept intercommunalités. Le financement a été entièrement assuré, les travaux sont en cours et malgré les retards pris en raison de la crise sanitaire, la réouverture à la navigation est prévue fin 2021.

- Action n°3 : Achever l'aménagement des berges de l'Aisne à Soissons (projet porté par la ville de Soissons)

Depuis 2010, d'importants travaux ont été réalisés (aménagement d'espaces verts, piétonisation, création de logements et d'espaces d'accueil d'événements) sur la rive droite de la rivière. L'enjeu est désormais de poursuivre la valorisation des berges sur la rive gauche et de l'étendre également aux espaces ruraux, au profit d'une véritable logique de parcours. La mise en œuvre de ce projet, en lien avec le programme Action cœur de ville, est en cours de finalisation.



- Action n°2 : Réaménager le port de Saint-Quentin (projet porté par l'Agglomération du Saint-Quentinois)

Les élus portent un grand projet d'aménagement du port (pour l'instant peu valorisé) qui s'inscrit dans Action cœur de ville et l'opération de revitalisation du territoire. Dans ce cadre, les élus locaux et VNF travaillent ensemble pour permettre la réalisation de ce projet. L'agglomération a réalisé une étude de faisabilité, et élabore dès à présent un plan d'action dont la déclinaison commencera en 2021.

- Action n°4 : Renforcer le déploiement des véloroutes/voies vertes sur les chemins de halage et autour des voies navigables (projet porté par le Conseil départemental)

Le Conseil départemental souhaite développer le réseau véloroutier sous la forme de quatre grands itinéraires. Dans l'arrondissement de Château-Thierry notamment, il existe un projet de véloroute le long de la Marne, qui traverserait l'arrondissement d'est (commune de Crouettes-sur-Marne) en ouest (commune de Trélou-sur-Marne), suivant l'itinéraire Stevenson. Les communes concernées ont donné leur accord, mais la réalisation du projet est compliquée par les nécessaires expropriations. Le Conseil départemental s'engage toutefois pour poursuivre ce projet, qui s'articulera avec les axes structurants qui sont déjà l'Eurovéloroute 3 et la véloroute nationale 30. Il sera également envisagé d'améliorer la qualité du réseau de véloroutes grâce à la mise en place d'un système de points-noeuds, à l'instar de ce qu'ont fait les provinces belges et le département du Nord.

- Action n°5 : Raccorder le canal de Saint-Quentin au canal de la Somme (projet porté par le Conseil départemental de la Somme)

Ce projet contribuera à la mise en réseau des canaux axonais, permettant le déploiement de véritables boucles touristiques. Il ne sera pas nécessaire de creuser un nouveau canal, mais seulement d'organiser la mise en navigabilité d'un tronçon actuellement fermé à la navigation. Les Conseils départementaux de l'Aisne et de la Somme ont déjà engagé des discussions à ce sujet, qui doivent se poursuivre sous la forme d'une réunion opérationnelle. Une réflexion est en cours, qui pourrait aboutir à l'intégration de ce projet structurant au CPER.

Axe 2 : Renforcer l'intérêt et la visibilité touristiques de l'Aisne fluvestre

- Action n°6 : Permettre le passage libre et mettre en valeur le tunnel de Riqueval (arrondissement de Saint-Quentin)

Des réflexions sont actuellement en cours sur un arrêt du toueur en 2022 : VNF réalise dès à présent un travail d'expertise en la matière. La communauté de communes du Pays du Vermandois saisirait cette opportunité pour élaborer et mettre en place des animations dans le tunnel de Riqueval, en lien étroit avec les services de VNF et après étude de faisabilité. Elle souhaiterait également que VNF lui cède les trois maisons à l'abandon se situant à côté du musée du touage, de manière à pouvoir les valoriser, VNF y étant favorable. Elle envisage enfin de construire un préau sur un terrain adjacent aux locaux de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, notamment pour accueillir les visiteurs sur le site, pour les repas en plein air sous abri, et pour améliorer la qualité d'accueil des producteurs locaux et du public lors des marchés fermiers.

- Action n°8 : Redonner vie aux nombreuses maisons éclusières vacantes

Sur le modèle des maisons éclusières du canal de Bourgogne, dont la valorisation a conféré une véritable identité au canal et attiré de nombreux touristes, les maisons éclusières axonaises pourraient être transformées en lieux d'hébergement, de restauration, de commerce de produits locaux ou d'orientation des touristes. Pour chacun de ces types de reconversion possible, un modèle de transformation prêt à l'emploi, sous la forme d'un « kit » sera élaboré, puis transmis au porteur de projet pour faciliter sa démarche.

L'Agence Aisne Tourisme a d'ores et déjà engagé un projet de réaffectation touristique des maisons éclusières en partenariat avec VNF. La Thiérache et le Pays Chaunois (potentiel de 47 maisons) sont les premiers territoires étudiés. L'enjeu de reconverter les maisons éclusières ne sera pas appréhendé maison par maison, mais conformément à une vision globale à l'échelle de chaque territoire. Pour pouvoir élaborer une stratégie ambitieuse, il sera procédé au recensement et à la cartographie de l'ensemble des maisons éclusières du département, avec une typologie selon leur état actuel. Une logique de circuit présidera aux modalités de reconversion choisies. Les projets seront articulés avec les autres initiatives (randonnée et itinéraires de vélo notamment). Aisne Tourisme accompagnera aussi les porteurs de projet pour les financements disponibles, et stimulera un effet de groupe.

Pour permettre une cession rapide des maisons éclusières par VNF aux collectivités territoriales, le fort engagement de VNF dans l'objectif de cession à court-terme permettra de trouver des solutions, y compris des conventions d'occupation temporaire si nécessaire, de manière à éviter tout blocage des projets.

- Action n°7 : Créer un véritable Parcours Stevenson dans l'Aisne (projet porté notamment par la Communauté de communes du Val de l'Oise et le Syndicat Mixte du Pays Chaunois)

Il s'agit de créer un triple parcours pour péniches, vélos et randonneurs sur l'itinéraire parcouru par Robert Louis Stevenson, voyage qu'il relate dans son roman *En Canoë sur les rivières du Nord*. Ce parcours pourrait conférer une identité forte au tourisme fluvestre axonais (il a été labellisé Itinéraire culturel européen par le Conseil de l'Europe en 2015). Une initiative identique, baptisée Chemin de Stevenson et située en Auvergne et Languedoc-Roussillon, attire en effet de nombreux touristes. Il conviendra de jumeler ces deux parcours. Dans un premier temps, il s'agit d'assurer l'accessibilité et la signalisation du parcours. Ensuite, des activités touristiques seront développées le long de l'itinéraire. L'identification de porteurs de projets constitue une priorité, sur laquelle travaillera le comité technique.

- Action n°9 : Valoriser la source de l'Escaut à Gouy

Ce lieu touristique est pour l'instant peu connu et insuffisamment mis en valeur. L'association franco-belge de la source de l'Escaut travaille à le faire connaître et à récolter des fonds au profit de la dépollution du fleuve. La mise en valeur de la source permettrait d'attirer des touristes flamands notamment, ce qui constitue une opportunité majeure pour le tourisme dans l'Aisne.



Axe 3 : Développer les équipements et activités touristiques

- Action n°10 : Renforcer l'offre de haltes fluviales

La commune de Chauny porte un projet de développement de sa halte fluviale, en installant sur une parcelle acquise début 2020 une chambre d'hôtes et une maison-vitrine de la ville. Les travaux commenceront dès cette année et le projet s'inscrit dans un parcours de visite de Chauny (comprenant également la requalification du musée municipal et des travaux sur la maison éclusière) dans le cadre de Petites villes de demain. À plus long terme, la commune envisage de créer un véritable pôle nautique. La commune de Boué porte également un projet de création d'une halte fluviale sur son territoire.

- Action n°12 : Renforcer l'offre d'hébergements atypiques en lien avec le tourisme fluvestre

- 1) À Jaulgonne, dans l'arrondissement de Château-Thierry, la commune a pour projet, après avoir créé un camping, de poursuivre le développement de «Jaulgonne Plage».
- 2) À Château-Thierry, les élus réfléchissent à la rénovation du camping et la revitalisation de la zone afférente, sur les bords de la Marne, où des aménagements complémentaires à la base nautique existante sont envisagés.
- 3) Dans le secteur de Chauny, l'agence Aisne tourisme propose l'implantation d'une péniche-restaurant ou d'une péniche-hôtel.

Le comité technique accompagnera de tels projets.

- Action n°14 : Offrir davantage d'activités sur les voies navigables

- 1) À Crouttes-sur-Marne, un opérateur privé envisage de mettre en place des croisières d'une journée au départ de Paris sur le thème de l'œnotourisme dans l'Aisne.
- 2) Sur le canal de Saint-Quentin, Aisne tourisme propose de mettre en place un bateau de promenade qui serait géré par l'office du tourisme.
- 3) À Ports-aux-Perches, où sont proposées des promenades en péniche accueillant séniors et groupes scolaires, un opérateur privé envisage de compléter l'offre avec une boutique de vente de produits locaux.

Un accent pourra être mis sur les activités à la journée, qui sont encore peu nombreuses dans l'Aisne.

- Action n°11 : Mettre en place des lieux d'information et d'orientation à destination des touristes fluvestres

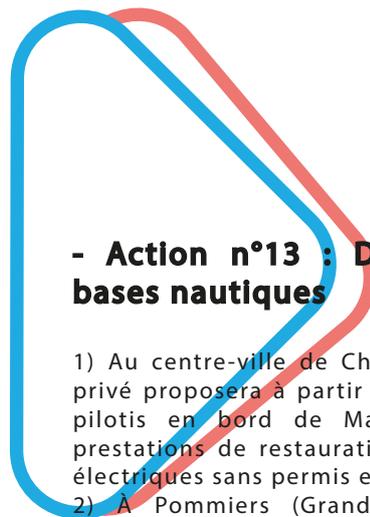
Dans ce domaine, les porteurs de projets sont à ce stade peu nombreux. Il incombera au comité technique d'en identifier davantage. La reconversion de maisons éclusières en lieux d'orientation des touristes constitue une piste intéressante, que les élus envisagent notamment dans le Pays Chaunois.

- Action n°13 : Développer l'offre de bases nautiques

- 1) Au centre-ville de Château-Thierry, un opérateur privé proposera à partir d'un bâtiment construit sur pilotis en bord de Marne (La Capitainerie) des prestations de restauration, de location de bateaux électriques sans permis et de vélos électriques.
- 2) À Pommiers (Grand Soissons Agglomération), l'association des Voiles du Soissonnais entend renforcer son offre de location de bateaux et autres activités nautiques en installant un nouveau ponton de 120 mètres dans sa zone actuelle de mouillage.

- Action n°15 : Connecter les voies navigables aux points d'intérêt touristique proches

A Saint-Quentin notamment, l'agglomération a identifié différentes « portes d'entrées » le long du canal de Saint-Quentin. Celles-ci disposeront de kiosques regroupant plusieurs services. Ceux-ci assureront notamment une mission d'information sur les activités et points d'intérêt touristique à proximité. Selon la clientèle ciblée, des parcours touristiques à la carte incluant divers types d'activités pourront être proposés. Cette pratique pourra être déclinée dans plusieurs autres lieux du département.



Conception Graphique

Cabinet du Préfet

Pôle départemental de la communication interministerielle

Impression

Préfecture de l'Aisne

Septembre 2020